

A qui s'adressent les bourses Boninchi ?

Selon le souhait d'Ernest Boninchi, la fondation a pour but d'aider les « apprentis méritants », c'est-à-dire les personnes en formation qui ont dû surmonter des difficultés pour réussir leur formation professionnelle, qui ont un projet déterminé et sont particulièrement motivées.

La bourse leur permet de participer au financement d'une formation complémentaire au CFC, à l'AFP ou à la maturité professionnelle pouvant durer de trois mois à un an (de 3 à 6 mois pour les séjours linguistiques), en Suisse comme à l'étranger. Cette formation doit présenter des implications professionnelles évidentes. Elle doit être l'occasion d'établir des contacts professionnels, d'apprendre et de comprendre de nouveaux processus dans son métier. Elle permet également un perfectionnement linguistique. La Fondation ne soutient pas les études supérieures ni les études longues.

La bourse peut couvrir les frais de transport, de logement, de pension, l'inscription dans une école, l'achat de fournitures scolaires et professionnelles, etc. Son montant est établi au cas par cas, en fonction des ressources propres du ou de la candidat-e, mais uniquement **jusqu'à concurrence de CHF 10'000.-**. Chaque bénéficiaire reçoit une somme périodique établie sur la base du budget indiqué dans son dossier de candidature et de la décision du Conseil de la Fondation.

Qui était Ernest Boninchi ?

Ernest Boninchi a travaillé dans les ateliers de mécanique horlogère de son père dès son adolescence. Il a dû abandonner ses études en 1922 à l'âge de 18 ans. D'abord avec son père Joseph – un immigré italien venu en Suisse en 1864 – et son frère aîné Antoine, puis seul à partir des années 50, il a su développer un savoir-faire exceptionnel. Il a participé à l'élaboration des nombreux brevets déposés par l'entreprise familiale afin de perfectionner les couronnes de remontoirs et les poussoirs de commandes. Ernest Boninchi est décédé à Genève le 6 mai 1985, à l'âge de 81 ans.

Les premières bourses de la Fondation Boninchi pour les apprenties et apprentis ont été distribuées en 2002.

Conditions de candidature

Les candidates et candidats doivent :

- être de nationalité suisse et, en principe, domiciliés dans le canton de Genève
- être titulaire d'un certificat fédéral de capacité (CFC), d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou d'une maturité professionnelle (MP).

Aucun recours n'est possible, les décisions du comité étant sans appel.

Dossier de candidature

Les dossiers doivent impérativement parvenir à la Fondation **un mois minimum avant le début de la formation**.

Le dossier de candidature doit comporter :

- le formulaire de candidature (à télécharger sous <http://fondationboninchi.ch/bourses-apprentis.html>)
- une lettre de motivation
- une copie de pièce d'identité
- un curriculum vitae
- la liste des écoles suivies et les titres obtenus (avec copie du CFC, de l'AFP, de la MP et du dernier diplôme)
- le plan de formation ou le contenu du stage, avec les motifs et les dates
- un budget détaillé (frais d'inscription, financement des cours, coût du logement ou de la pension, frais de voyage et de déplacement, montants pour l'achat d'outillage et d'ouvrages professionnels, etc.) ainsi que la somme totale sollicitée auprès de la Fondation.
- la justification des moyens propres (salaire, etc.)
- la mention des autres aides financières
- un justificatif de l'institution d'accueil ou du maître ou de la maîtresse de stage.

La commission peut demander des documents supplémentaires et souhaiter entendre les candidates et candidats avant d'attribuer les bourses.

Adresse et délai de dépôt de dossiers

Les dossiers de candidature complets doivent être envoyés avant le **31 juillet** de l'année courante à l'adresse suivante :

OFPC
Développement et promotion de la formation professionnelle
Mme Cloé Bui
Case postale 192
1211 Genève 4
ou cloe.bui@etat.ge.ch